

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.1/2002/2
13 novembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



**COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION
ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES**

RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

Ennis, comté de Clare (Irlande), 12-14 septembre 2002

Introduction

1. La vingt-quatrième session du Comité mixte s'est tenue au West County Hotel à Ennis (Irlande) du 12 au 14 septembre 2002, sur l'invitation du Service irlandais des forêts. Des participants des pays suivants ont pris part à la session: Allemagne, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.
2. Le Groupe de liaison de Vienne de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et l'organisation non gouvernementale suivante ont également participé à la session: l'Institut européen des forêts (IEF) et le Réseau européen des exploitants forestiers (ENFE).
3. M. D. McAree, Inspecteur principal des forêts, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants au nom du Service irlandais des forêts. M. D. McAree a souligné l'importance des travaux du Comité mixte face aux défis auxquels le secteur de la foresterie est aujourd'hui confronté.

4. M. H. Höfle (Allemagne), Président du Comité mixte, a également souhaité la bienvenue aux participants et a brièvement rappelé les objectifs de la session. Ont également pris la parole devant le Comité: M. J. M. Solano Lopez (Espagne), Président de la Commission européenne des forêts de la FAO, M^{me} A. Bergquist (Suède), Vice-Présidente du Comité du bois de la CEE-ONU et M^{me} C. Cosgrove-Sacks, Directrice de la Division du développement du commerce et du bois de la CEE-ONU.

Adoption de l'ordre du jour (point 1)

5. L'ordre du jour provisoire (TIM/EFC/WP.1/2002/1) établi par le secrétariat a été adopté.

Sujets spéciaux (point 2)

i) La foresterie en Irlande

6. M. D. McAree, Inspecteur principal des forêts, Service irlandais des forêts, a présenté le sujet «La foresterie en Irlande».

Aperçu

7. Les forêts recouvrent 9,7 % de la superficie terrestre de l'Irlande. Cette étendue sera portée à 17 % d'ici 2030 si les objectifs du plan stratégique du service des forêts pour le développement de la foresterie, décrits dans le document «Une croissance pour l'avenir», sont atteints. L'objectif du plan est de «développer la foresterie sur une échelle et selon des modalités qui en maximisent la contribution au bien-être économique et social de la nation sur une base durable et qui soient compatibles avec la protection de l'environnement». Selon les projections, la possibilité annuelle totale, qui est aujourd'hui de 2,8 millions de m³ de bois, devrait augmenter pour atteindre une masse critique de 10,0 millions de m³ d'ici 2030. L'épicéa de sitka représente aujourd'hui 60 % de la composition de la forêt irlandaise. Le reste est un mélange constitué de 20 % de diverses essences de conifères et de 20 % de feuillus. Les nouveaux objectifs, qui devraient être atteints d'ici 2006, prévoient la composition suivante: 30 % de feuillus, 50 % d'épicéas de sitka et 20 % de conifères d'essences diverses.

8. La forêt irlandaise est une ressource multifonctionnelle dont tous les secteurs de la société bénéficient. Elle constitue une source d'emplois durables et de matières premières renouvelables pour les secteurs industriels en amont. Elle embellit le paysage irlandais et offre de nombreuses possibilités de loisir aux communautés rurales et urbaines. Elle joue en outre un rôle vital dans le renforcement de la biodiversité et la protection des ressources en eau. En séquestrant le carbone, la forêt irlandaise contribue de manière significative à la réalisation des objectifs de Kyoto tels qu'ils ont été définis pour l'Irlande.

9. Le Service des forêts - qui est l'administration nationale irlandaise responsable du parc forestier - est résolu à travailler avec le secteur forestier pour faire de la gestion durable des forêts une réalité. Pour le Service des forêts, la gestion durable est une condition essentielle pour tirer de la forêt irlandaise une gamme d'avantages aussi large que possible tout en préservant les intérêts des générations futures.

La gestion écologiquement durable des forêts dans la pratique

10. En Irlande, le Service des forêts a adopté cinq mesures étroitement liées pour mettre en pratique les principes de la gestion durable: la norme nationale irlandaise sur les forêts; le Code des meilleures pratiques forestières - Irlande; la série de directives environnementales; le Groupe élargi d'inspection de la foresterie; la révision de la législation.

Norme nationale irlandaise sur les forêts

11. La norme nationale irlandaise sur les forêts énonce les principaux critères et indicateurs de l'application des principes de la gestion durable des forêts au niveau national. Elle énumère une série de repères qualitatifs et quantitatifs permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une gestion durable dans les conditions de la forêt irlandaise.

Code des meilleures pratiques forestières - Irlande

12. Le Code des meilleures pratiques forestières décrit pour chaque étape du cycle forestier - du semis à la grume – les opérations et les procédures qui satisfont aux principes de la gestion durable et permettent de renforcer l'utilité écologique, économique et sociale de la foresterie irlandaise. Chaque section du Code décrit un aspect particulier de l'exploitation forestière et comprend les subdivisions suivantes: objectifs, principaux facteurs, description de l'opération, effets négatifs potentiels, meilleures pratiques et autres renseignements pertinents.

Directives environnementales

13. La série de directives environnementales est l'instrument utilisé par le Service des forêts pour faire en sorte que toutes les prescriptions environnementales de la gestion durable des forêts soient effectivement observées. Le respect des directives est une condition à remplir pour l'octroi d'une subvention et la délivrance d'une licence autorisant l'abattage. La série de directives environnementales porte sur la qualité de l'eau, le paysage, l'archéologie, la diversité biologique, la récolte et l'application d'engrais par voie aérienne.

Le Groupe d'inspection de la foresterie

14. Le Groupe d'inspection de la foresterie a été sensiblement renforcé pour lui permettre de suivre la mise en pratique de la gestion durable, de manière à assurer que toutes les opérations forestières à l'échelon local soient conduites conformément aux meilleures pratiques. Le Groupe d'inspection est actuellement renforcé, avec le recrutement d'un écologiste professionnel, d'un architecte paysagiste et d'un archéologue, ce qui traduit l'évolution du caractère et du rôle de la foresterie en Irlande. De plus, le Groupe de l'inspection participe activement à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de protection de la forêt afin d'assurer que la forêt irlandaise conserve son statut de zone exempte de maladies. Un plan d'intervention d'urgence a été mis en place pour réagir en cas de risque majeur de maladie ou d'infestation de la forêt par les insectes.

Révision de la législation

15. La loi de 1946 sur la foresterie est le principal instrument législatif régissant la foresterie. Bien que cette loi ait bien servi le secteur forestier pendant plus de 50 ans, sa révision est en

cours et devrait déboucher sur un nouveau cadre juridique faisant appel aux principes fondamentaux de la gestion durable des forêts.

La foresterie en Irlande - la gestion durable des forêts dans les faits

16. Grâce aux mesures susmentionnées, dont l'application fait l'objet d'étroites consultations avec les organes statutaires compétents, les groupes écologistes et les communautés locales, tout le bois produit dans les forêts irlandaises devrait provenir de forêts exploitées selon les principes de la gestion durable.

17. De plus amples informations sur la foresterie irlandaise sont affichées sur le site Internet: <http://www.demnr.gov.ie/forestservice>.

ii) Campagnes réussies en matière de santé et de sécurité: l'exemple de la SUVA en Suisse et de la vulgarisation à l'intention des propriétaires forestiers privés en Slovénie

Campagnes réussies en matière de santé et de sécurité - l'exemple de la SUVA en Suisse

18. M. O. Wettmann, chef du Département de la foresterie (SUVA), a fait une présentation sur la campagne «Travail en forêt – sécurité et santé sont possibles». La campagne a été lancée en 1991 pour inverser l'évolution négative des conditions de sécurité et de la situation sanitaire dans l'exploitation forestière en Suisse. Grâce à un ensemble de mesures appliquées au cours de la campagne, l'incidence des accidents parmi les professionnels de la foresterie a diminué de 30 % entre 1991 et 1999. Cependant, la majorité des exploitants de forêts paysannes et privées n'ont pas bénéficié de ces mesures. La campagne «Comportez-vous en professionnel dans votre propre forêt», qui a été lancée en 2000 par l'Administration suisse des forêts et la SUVA, a été un premier pas vers une amélioration de la sécurité dans les forêts paysannes et privées. À la suite de l'ouragan Lothar, il a été constaté qu'un nombre alarmant d'accidents mortels s'étaient produits dans des forêts privées. C'est pourquoi des efforts sont en cours pour mieux informer les exploitants de forêts paysannes et privées des dangers des opérations d'abattage et de récolte, à l'exemple de ce qui se fait pour les forêts des collectivités publiques.

19. Le Président a félicité la SUVA et ses partenaires de l'excellent travail effectué en Suisse. Il a souligné que la campagne «Le travail en forêt – santé et sécurité sont possibles» était un exemple à suivre pour améliorer les conditions de sécurité et la situation sanitaire parmi le personnel forestier. Il a en outre recommandé d'utiliser les brochures produites par la SUVA, plus spécialement la brochure intitulée «Appréciation des phénomènes dangereux liés aux travaux forestiers», due à des spécialistes d'organisations suisses, allemandes et autrichiennes.

20. Plusieurs délégués ont souligné que la sécurité commençait au niveau de la direction d'une organisation et ne devrait pas se limiter à des mesures techniques sur le chantier. Sur le point de savoir qui payait le matériel de protection du personnel, M. Wettmann a répondu que ces coûts étaient à la charge des exploitants forestiers privés, mais que les fabricants se montraient relativement généreux et accordaient des rabais spéciaux. Cependant, les pouvoirs publics n'accordaient pas de subventions.

Vulgarisation à l'intention des propriétaires forestiers privés en Slovénie/Service des forêts, Slovénie

21. Le délégué de la Slovénie, M. J. Begus, a fait un exposé sur les campagnes de vulgarisation menées en Slovénie pour améliorer les conditions de sécurité et la situation sanitaire en foresterie. La Slovénie vient en queue des pays européens pour ce qui est des accidents mortels dans le secteur de la foresterie. La fréquence des accidents mortels est plusieurs fois supérieure à la moyenne européenne et 10 fois plus élevée qu'en Suède. Pour changer cette situation, le Service slovène des forêts a lancé plusieurs activités de vulgarisation à l'intention des propriétaires de forêts privées. Ces actions comprennent des cours sur site, des démonstrations, des conférences, des publications, des campagnes dans les médias, etc. En l'absence de statistiques fiables sur les accidents, l'évaluation des progrès s'est révélée difficile. Néanmoins, le nombre d'accidents mortels a légèrement diminué, ce qui indique que les efforts de vulgarisation commencent à porter leurs fruits. Le manque de ressources financières, ainsi que la pénurie de moniteurs, font obstacle au développement des activités.

22. Le Président du Comité a fait l'éloge du travail accompli et a exprimé l'espoir que le Service des forêts obtienne bientôt des résultats positifs. L'expérience de la Suisse montrait que les perspectives étaient favorables. Sur le point de savoir s'il y avait des normes de formation et de qualification exigées des travailleurs forestiers, M. Begus a répondu que ces prescriptions existaient pour les ouvriers salariés mais pas pour les propriétaires forestiers.

iii) Meilleures pratiques en matière d'exploitation contractuelle des forêts

23. Le délégué du Réseau européen d'exploitants forestiers (ENFE), M. E. Kastenholz, a fait un exposé sur la promotion des «meilleures pratiques» en matière d'exploitation contractuelle des forêts.

24. Au cours des dernières décennies, le travail contractuel est devenu le mode d'exploitation forestière normal dans beaucoup de pays. Le passage au travail contractuel a été très rapide dans certains pays d'Europe centrale à la suite de la transition vers l'économie de marché; en Pologne, par exemple, la part du travail contractuel est passée de zéro à 75 % environ au cours de la dernière décennie. L'adoption rapide de l'externalisation s'est traduite dans bien des cas par des mesures assurant des conditions de travail acceptables, mais les normes de sécurité n'ont pas toujours suivi. Les sous-traitants et leurs salariés connaissent souvent des conditions défavorables: contrats de courte durée, emplois intermittents, risques d'accident et risques sanitaires, faible rentabilité, longues heures de travail, revenus médiocres et manque de qualifications (sur le plan de la gestion comme sur le plan technique). L'amélioration de la situation dans l'exploitation forestière contractuelle est donc à l'ordre du jour. Quelques initiatives ont réussi à améliorer la situation en ce qui concerne l'exploitation forestière contractuelle. Elles peuvent servir d'exemples de «bonnes pratiques» dans un manuel élaboré à l'intention de l'OIT. Les exemples comprennent le développement du concept de formation à l'intention des conducteurs de machines, l'introduction d'un système de certification des compétences, l'établissement de systèmes de gestion de la sécurité et de la santé, la mise au point d'instruments permettant d'identifier les entreprises fiables, et des systèmes de gestion de la qualité.

25. L'intensification de la concurrence transnationale entre sous-traitants rend indispensable l'adoption de normes visant à assurer des chances égales pour tous en Europe. Cela suppose des échanges de connaissance et de données d'expérience et des consultations entre sous-traitants, sur la nécessité de règles communes, puis la définition de stratégies sur les moyens d'assurer la diffusion des meilleures pratiques parmi les autres utilisateurs et d'adapter les mesures aux conditions nationales et régionales spécifiques. Les larges ramifications du réseau européen d'exploitants forestiers peuvent être mises à profit pour cette diffusion. L'ENFE participe de plus en plus à différents réseaux et projets aux niveaux tant national que régional. Cependant, les ressources disponibles étant limitées, il est difficile de faire face aux besoins du secteur.

26. Au cours du débat qui a suivi, le Président a noté que la présence du Réseau d'exploitants forestiers européens à la session témoignait de l'importance que le Comité accordait à ce problème. Les principaux aspects de l'exploitation forestière contractuelle avaient été traités lors de plusieurs séminaires et dans plusieurs projets, notamment lors de l'élaboration du Manuel sur les gros dégâts forestiers où figuraient des contrats types sur l'exploitation contractuelle.

27. En Suède, si le passage à l'exploitation contractuelle ouvre des perspectives aux entreprises forestières, elle alourdit aussi les coûts pour les sous-traitants. Bon nombre d'entre eux peuvent difficilement supporter le coût élevé des investissements nécessaires. Il faut rendre la formule plus attrayante pour les nouveaux entrants en améliorant les conditions de travail. Il faut aussi développer la formation pour améliorer les conditions de sécurité et les conditions sanitaires. Le soin de résoudre les problèmes ne peut être laissé aux seuls contractants. Les entreprises et les administrations forestières ont aussi un rôle important à jouer.

28. Le délégué de l'Espagne, M. Solano, a indiqué que les difficultés liées au recrutement d'ouvriers forestiers avaient contribué à accroître la proportion de travailleurs migrants employés dans le secteur. Les entreprises sous-traitantes jouent un rôle important en assurant la liaison entre les travailleurs migrants et la société.

Progrès réalisés dans les domaines intéressant le Comité mixte, problèmes rencontrés et priorités arrêtées (point 3)

29. Au cours de la réunion, huit pays ont présenté un exposé écrit, et un pays a fait un exposé oral pour rendre compte des résultats obtenus et d'importantes innovations réalisées au cours des deux dernières années. Le Comité a souligné l'importance de ces exposés, qui jouent un rôle déterminant dans l'établissement des priorités des activités futures du Comité mixte. Les exposés écrits sont affichés sur le site Internet: <http://www.unece.org/trade/timber/documents/jc-sessions/jc-24/jc-24.htm>.

30. MM. J. Najera et J. Lorbach, des secrétariats de la CEE-ONU et de la FAO, respectivement, ont présenté un résumé des exposés des pays sur les domaines d'activité 1 et 2. Le Coordonnateur du domaine d'activité 3, M. M. Buechel (Suisse), a présenté un résumé des exposés concernant le domaine d'activité 3.

i) Domaine d'activité 1: Gestion des forêts

31. Certains pays ont poursuivi la réforme et d'autres la mise en œuvre de leur législation nationale sur la foresterie dans le contexte de la gestion durable des forêts et du renforcement

de la diversité. La nouvelle politique exige des efforts considérables en matière d'information et d'éducation et pour la fourniture de service de vulgarisation à l'intention des professionnels de la foresterie et des ouvriers forestiers. Cependant, il reste beaucoup à faire pour atteindre le public au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation sur le rôle de la foresterie dans la conservation de la nature et l'approvisionnement en bois.

32. Les systèmes de certification des qualifications du personnel forestier font une large place aux prescriptions concernant la gestion des forêts. La mise au point des prescriptions concernant la technologie forestière, ainsi que des critères en matière de sécurité et d'hygiène du travail, n'est pas encore achevée.

33. L'informatique et les processus d'information et de communication restent au centre des problèmes d'optimisation. Il faut mettre en place de nouveaux logiciels et de nouveaux moyens de formation.

34. Les conséquences des tempêtes de décembre 1999 continuent de se faire sentir sur les marchés des produits forestiers et du bois. La Pologne a été également victime d'une tempête au mois de juillet de cette année et doit maintenant faire face aux problèmes que pose un volume de 3,5 millions de m³ de chablis. Les conséquences économiques des tempêtes sont notamment les suivantes: marchés du bois déprimés; volume élevé des stocks de bois et de produits forestiers; et, plus récemment baisse d'activité des entreprises de récolte qui ont fortement investi, depuis décembre 1999, dans des équipements mécanisés. La France, l'Allemagne et la Suisse continuent de faire de gros efforts pour surmonter les conséquences des tempêtes.

35. Les petites forêts privées sont considérées comme une importante ressource potentielle. Des campagnes de mobilisation à l'intention des propriétaires forestiers sont néanmoins nécessaires. Les entreprises forestières qui fournissent un éventail complet de services, de l'aménagement sylvicole à la commercialisation, peuvent jouer un rôle essentiel. Dans certains pays d'Europe centrale et orientale, la faible superficie des parcelles rend encore plus aiguë la nécessité de plans de gestion simplifiés, d'associations de propriétaires et de services de consultation et de formation.

36. Il importe d'élaborer des normes techniques pour une foresterie et des entreprises forestières écologiquement viables. Ces normes ou ces codes de bonnes pratiques devraient également définir les critères d'une technologie forestière écologique rationnelle. Dans le domaine social, des critères régissant l'utilisation de main-d'œuvre par les sous-traitants sont également nécessaires, ainsi que des données comparables sur les accidents du travail.

ii) Domaine d'activité 2: Technologie (récolte et transport du bois, génie forestier, opérations écologiquement rationnelles en sylviculture)

37. La foresterie doit faire face à de fortes pressions sur les prix dues à une concurrence intense sur le marché mondial des produits forestiers. D'où la nécessité de réduire les coûts pour rester compétitif. Certains pays ont choisi de mettre en place, pour le bois récolté, une chaîne logistique allant de la forêt à l'acheteur. Des moyens électroniques, comme le GPS, sont de plus en plus utilisés par les services forestiers, les transporteurs et l'industrie du bois pour économiser sur les coûts de transport. Une rentabilité accrue peut être également obtenue grâce à l'utilisation du système central de gonflage des pneus qui permet de prolonger la durée de vie des pneus de

camions, des freins ou des amortisseurs. De plus, certains pays s'efforcent de réduire les coûts liés à la construction de routes forestières, soit en construisant moins de routes, soit en économisant sur la qualité des routes ou sur l'entretien. Ils recherchent également des solutions techniques permettant de combiner les récolteuses et les débardeuses afin de réduire le coût du débardage. Dans plusieurs pays de forêts de montagne il est fait appel à des récolteuses montées sur tracteur à chenilles, ce qui rend les terrains accidentés accessibles aux modes d'exploitation mécanisés.

38. Beaucoup de pays continuent d'utiliser des méthodes traditionnelles pour leurs activités de récolte - l'abattage à la tronçonneuse et le débardage par tracteur. Des conditions spécifiques s'observent dans certains pays d'Europe centrale et orientale où la récolte s'effectue en partie à l'aide de matériels obsolètes provenant des anciennes entreprises forestières d'état. La modernisation est indispensable mais nécessite d'importants apports de capitaux qui ne sont pas toujours disponibles. Il faut aussi de gros investissements pour remettre en état les routes forestières ou en construire de nouvelles.

iii) Domaine d'activité 3: formation professionnelle et ergonomie appliquée

39. La sécurité et l'hygiène du travail forestier restent un sujet de préoccupation dans beaucoup de pays. Le taux élevé de chômage dans certains pays d'Europe orientale ne facilite pas le respect des normes de sécurité. Pour améliorer cette situation, l'accent est mis sur la formation continue à tous les niveaux. Dans l'exposé, plusieurs priorités nouvelles ont été portées à l'attention du Comité mixte: 1) mesures à prendre pour répondre aux nouvelles exigences d'une formation de plus haut niveau; 2) assurance de la qualité et contrôle de la formation et du perfectionnement des travailleurs forestiers; et 3) nouveau rôle du travailleur forestier en tant que gardien de l'environnement, éducateur-écologue et fournisseur de services autres que la production du bois.

40. Le séminaire organisé par le Comité mixte sur le thème «Le travail en forêt - sécurité et santé sont possibles» a été une importante contribution qui a débouché sur l'adoption immédiate par le Gouvernement suisse de mesures concernant les forêts paysannes et privées, ce qui montre le rôle et l'impact potentiels des recommandations formulées lors de séminaires de ce type.

Dialogue international sur les forêts, en particulier la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, et activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité (point 4)

41. M. A. Buck, Responsable de la politique forestière auprès du groupe de liaison de Vienne de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, a pris la parole et rappelé le rôle important du Comité mixte dans la coopération entre la Conférence et la CEE-ONU, la FAO et l'OIT. Il a souligné que le Comité n'avait pas seulement joué un rôle essentiel dans la préparation de la résolution L1 de Lisbonne, mais qu'il avait aussi apporté une importante contribution à la mise en œuvre du Programme de travail de la Conférence. Il s'est félicité du travail accompli par l'équipe FAO/CEE/OIT de spécialistes de la participation dans le secteur de la foresterie et des résultats du séminaire sur les partenariats dans le domaine de la communication et la mise en place de partenariat dans le secteur de la foresterie, y compris avec des groupes extérieurs au secteur forestier traditionnel.

42. M. Buck a également fourni des précisions sur la préparation de la quatrième Conférence ministérielle qui se tiendra du 28 au 30 avril 2003 à Vienne. Il a présenté les sujets qui devraient être examinés à la Conférence de Vienne, et qui figurent au programme de travail du Comité mixte et sont donc des thèmes appropriés pour la coopération future entre les deux organes - viabilité économique de la gestion des forêts, préservation de la biodiversité et dimension culturelle de la gestion durable des forêts.

43. Au cours du débat qui a suivi, M. H. Hoefle a noté la fructueuse coopération qui s'était instaurée entre le Comité mixte et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et qui avait permis de recenser des domaines d'intérêt communs, et il a invité les représentants de la Conférence ministérielle à participer aux sessions du Comité de direction et aux séminaires organisés sous les auspices du Comité mixte. Cette proposition a été saluée par le représentant de la Conférence ministérielle comme un pas important pour la poursuite de la fructueuse coopération déjà établie.

ii) Institut européen des forêts

44. M. F. Mulloy, Président du Conseil d'administration de l'Institut européen des forêts (IEF), a présenté un exposé complet sur l'IEF, son histoire, son organisation et son programme de travail. Au cours du débat qui a suivi, les avantages d'une étroite coopération entre le Comité mixte et l'IEF ont été soulignés. La coopération pourrait être décidée au cas par cas sans accord formel. Le Comité mixte a demandé à M. J. Ilavsky (Slovaquie) d'assurer la liaison avec l'IEF et de recenser les domaines où les deux organisations pourraient travailler ensemble.

iii) UIIRF

45. Le membre du secrétariat de l'OIT, M. P. Blombäck, a apporté des précisions au sujet de la liaison avec l'UIIRF. Jusqu'à présent, la coopération avec la Division 3 a donné d'assez bons résultats. Les efforts entrepris pour nouer des contacts avec l'autre division n'ont pas connu la même réussite. Le Comité est convenu de poursuivre sa fructueuse coopération avec l'UIIRF et a prié le membre du secrétariat de la FAO, M. J. Lorbach, de faire fonction de point de contact pour l'UIIRF, au moins jusqu'à la prochaine session du Comité de direction.

iv) Projet de la CE/ONU sur le renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement dans le secteur du bois en Russie.

46. M^{me} C. Cosgrove-Sacks a présenté les principaux éléments de ce projet dont l'objectif majeur était de développer le potentiel d'exportation du secteur forestier et l'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie dans la Fédération de Russie dans le contexte du développement durable, avec l'appui financier, entre autres, du Gouvernement des Pays-Bas. La mise en œuvre du projet a également contribué au renforcement des capacités dans des domaines connexes comme la coopération douanière, la logistique portuaire pour le commerce du bois, les procédures de facilitation du commerce et la logistique pour le commerce de la biomasse.

v) Congrès mondial de la foresterie

47. Le deuxième Congrès mondial de la foresterie se tiendra à Québec, Canada, du 21 au 28 septembre 2003. Le Congrès a choisi pour mot d'ordre «Forests, Source of Life, La Forêt, Source de Vie»; la FAO et le Gouvernement canadien en assureront la préparation. La FAO invite les collègues du Comité mixte et d'autres spécialistes à préparer des communications qui seront présentées au Congrès. La date limite pour l'envoi des communications a été reportée au 15 novembre 2002. La FAO envisage d'organiser une quinzaine d'activités parallèles différentes qui auraient lieu la veille ou le lendemain des principales séances du Congrès. La Division des produits forestiers organisera deux réunions avec l'UIIRF sur la récolte en foresterie et sur les produits forestiers autres que le bois, ainsi qu'une activité parallèle consacrée au bois de chauffage et à la bioénergie.

Examen des activités concernant la sylviculture et la gestion des forêts (secteur d'activité 1) et programme pour 2003-2005 (point 5)

48. M. J. Najera, du secrétariat de la CEE, a rendu compte des travaux relevant de ce domaine d'activité.

1.1 Prévention et maîtrise des incendies de forêt

49. Le Comité a pris note des activités de l'équipe de spécialistes, dont il est rendu compte dans le document TIM/EFC/WP.1/2002/5. Il a approuvé le premier avis concernant le séminaire sur les incendies de forêt qui doit se tenir en Turquie en avril 2003, ainsi que le projet de programme du séminaire, et invité les délégués à en assurer une large diffusion parmi les experts intéressés. Le Comité a suggéré que l'équipe étudie la possibilité d'organiser le prochain séminaire aux États-Unis et de renouer avec la pratique consistant à organiser des séminaires tous les cinq ans.

50. Le Comité a suggéré que l'équipe étudie de nouvelles modalités officielles de coopération avec le groupe de travail sur les incendies de forêt - Silva Mediterranea.

51. Le Comité est convenu de coparrainer, comme il y était invité, la troisième Conférence internationale sur les feux de forêt qui doit se tenir à Sydney, Australie, du 4 au 8 octobre 2003. Il est en outre convenu de prolonger le mandat de l'équipe jusqu'à la prochaine session de 2004. Le Comité s'est félicité de l'appui apporté par le Department of the Interior, Bureau of Land Management (BLM), des États-Unis, à la production des *Nouvelles internationales sur les incendies de forêt*, et du large éventail d'activités de l'équipe, et il a remercié le chef d'équipe, M. J. Goldammer, du travail accompli.

1.2. Nouveaux rôles et modes de fonctionnement des services forestiers

52. Le délégué des Pays-Bas, M. J. Kalb, a confirmé l'offre de son pays d'accueillir un séminaire sur ce thème en septembre 2004 (37^e ou 38^e semaine). Il a proposé un certain nombre de sujets qui pourraient être examinés. Le Comité a remercié les Pays-Bas de leur offre généreuse, est convenu que le séminaire devrait s'inscrire dans le prolongement de la série de séminaires sur l'évolution du rôle des services forestiers nationaux, et a demandé aux Pays-Bas de présenter un programme détaillé à la prochaine session du Comité directeur.

1.3. Boisement

53. Le Comité a été informé des préparatifs du séminaire sur le boisement dans le contexte de la gestion durable des forêts en Irlande, qui se tiendra immédiatement après la session du Comité. Il a chaleureusement remercié l'Administration irlandaise des forêts pour son excellent travail.

1.4. Préparation aux catastrophes en foresterie

54. Le Comité a été informé des difficultés rencontrées pour constituer l'équipe et de la proposition des autorités forestières françaises qui ont suggéré que l'équipe s'associe à une équipe existante (STODAFOR), mise en place par la France avec la participation de membres de l'UE et dirigée par le centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA). Le Gouvernement français prendra à sa charge le coût de la participation des membres de l'équipe n'appartenant pas à l'Union européenne. Il serait pleinement tenu compte du mandat de l'équipe du Comité mixte. Le Gouvernement français a annoncé qu'une offre formelle serait présentée prochainement. Le Comité s'est félicité de cette offre et a dit qu'il attendait avec intérêt les bons résultats du travail de l'équipe. Le mandat a été prolongé jusqu'en 2004.

1.5. Systèmes d'information en foresterie

55. Le comité a noté l'importance de ce thème, qui était mentionné en tant qu'activité prioritaire dans les rapports nationaux des pays. Il a décidé de demander le concours de l'UIRF pour cette activité.

1.6. Foresterie proche de la nature

56. M. J. Ilavsky a confirmé l'offre de la Slovaquie d'accueillir un séminaire sur ce thème du 14 au 19 octobre 2003 à Zvolen avec la coopération de l'IEF et de l'UIRF. Les aspects suivants seront examinés: écologie, sylviculture, exploitation et dimension socio-économique ainsi que les incidences sur l'évolution de la politique forestière.

1.7. Biodiversité: de la théorie à la pratique

57. M. Ackzell a rappelé que la Suède avait proposé d'organiser un atelier sur ce thème. Depuis que cette proposition a été présentée, plusieurs activités ont été organisées sur des sujets voisins et le thème a perdu de son actualité. Le Comité est convenu de supprimer cette activité de son programme.

Examen des activités concernant la récolte et le transport du bois (secteur d'activité 2) et programme de travail pour 2003-2005 (point 6)

2.1. Routes forestières et transport du bois écologiquement rationnels

58. M. J. Lorbach (FAO) a indiqué au Comité que les documents du «séminaire sur les routes forestières et le transport du bois écologiquement rationnels», tenu à Sinaia, Roumanie en 1996, avaient été réimprimés en raison d'une forte demande de la part des experts et des institutions. Le texte intégral du rapport peut être également consulté sur la page d'accueil «Harvesting» de la FAO.

59. La FAO a rendu compte des préparatifs du séminaire envisagé en Hongrie en 2004. Il n'y a pour l'instant qu'un engagement oral pris par le Représentant de la Hongrie à la vingt-troisième session du Comité. La prochaine étape serait donc un engagement formel du Gouvernement hongrois confirmant qu'il était prêt à accueillir la réunion. La FAO a proposé que le programme soit essentiellement axé sur les besoins des pays d'Europe centrale et orientale (des pays en transition) et sur des concepts tels que la logistique des transports. Le Comité est convenu que le Comité de direction examinerait les préparatifs du séminaire sur la base d'un projet de programme à sa session de 2003 et formulerait des observations s'y rapportant.

2.2 Nouvelles tendances de la récolte du bois au moyen de systèmes à câble

60. Le Comité s'est félicité que l'atelier sur le thème «Nouvelles tendances de la récolte du bois au moyen de systèmes à câbles aux fins d'une gestion durable des forêts en montagne» ait bénéficié de la participation de plus de cent collègues venus de 24 pays différents. Les documents du séminaire sont en cours d'édition et seront publiés d'ici la fin de 2002. Il a été proposé d'étendre les activités futures du groupe à la récolte du bois en zone montagneuse.

2.3 Augmentation du volume de bois provenant principalement des forêts privées

61. Aucun fait nouveau n'a pu être signalé. L'Allemagne n'a pas été en mesure de confirmer qu'elle accueillerait un séminaire consacré au domaine d'activité susmentionné et aucun autre pays n'a exprimé l'intention de s'en charger.

62. L'ancien président, M. P. Efthymiou (Grèce), a appelé l'attention du Comité sur l'importante augmentation annuelle des volumes de produits forestiers non récoltés dans la région de la CEE. Le Comité est convenu d'examiner cette question qui pourrait éventuellement faire l'objet d'une activité future.

2.4 Foresterie à des fins multiples dans les zones forestières protégées ou sensibles

63. La réunion qui devait se tenir en octobre 2002 a dû être annulée en raison de problèmes de communication avec l'Institut de recherche et du manque de personnel et de services de secrétariat. Cependant, le Département de la coopération internationale du Ministère des ressources nationales de la Fédération de Russie a proposé de reporter le séminaire à 2004. Le Comité mixte a décidé de poursuivre la préparation du séminaire actuellement prévu pour 2004 à Sotchi, Fédération de Russie. Le délégué du Portugal a proposé d'accueillir le séminaire au cas où il ne serait pas possible de l'organiser à Sotchi.

2.5 Autres sujets

64. Les autorités slovènes ont accepté d'accueillir un atelier sur «les améliorations de l'exploitation forestière dans les forêts paysannes», qui se tiendra à Logarska Salina, du 9 au 14 septembre 2003. Un autre séminaire organisé par le Comité mixte devant avoir lieu au même moment, la FAO et la Slovénie ont été priées d'organiser le séminaire quelques semaines plus tôt ou plus tard.

65. Étant donné l'évolution rapide de la mécanisation des opérations de récolte du bois en terrain accidenté, il a été proposé que le Comité mixte envisage la nécessité de constituer dans

le proche avenir une équipe de spécialistes afin d'examiner les progrès dans ce domaine et d'échanger des données d'expérience et des renseignements. Le Comité mixte a demandé à la FAO de s'enquérir des possibilités de sélectionner un groupe de 7 à 10 experts de pays de montagne qui seraient prêts à participer à l'étude de ce thème et au groupe de travail. Il faut cependant garder à l'esprit les risques d'échec dus aux contraintes de calendrier et aux difficultés budgétaires des pays concernés. Le Comité mixte examinera les résultats de l'investigation et prendra une décision définitive à la prochaine session du Comité de direction en 2003.

66. Il a été proposé de créer au titre du point 2.1 un nouveau domaine d'activité portant sur les problèmes de l'eau dans le secteur de la foresterie. Le Comité mixte est convenu de demander au Comité de direction d'examiner cette proposition à sa prochaine session, tout en étant bien conscient du fait que cette initiative pourrait faire double emploi avec des activités déjà existantes dans d'autres organismes, par exemple celles de la FAO et du Groupe de travail du CEF sur la gestion des bassins versants en montagne.

Examen des activités concernant la formation professionnelle et ergonomie appliquée (secteur d'activité 3) et programme pour 2003-2005 (point 7)

3.1 Réseau de main-d'œuvre forestière (FORWORKNET)

67. Le membre du secrétariat de l'OIT, M. P. Blombäck, a fait le point de la situation en ce qui concerne le réseau de main-d'œuvre forestière (FORWORKNET). Le réseau a été lancé en 1993 et compte actuellement plus de 350 membres dans quelque 70 pays. Il publie chaque année un numéro de son bulletin «*Forworknet Update*». Le dernier a paru en janvier 2002. Le graphisme et la présentation ont été considérablement revus et améliorés à la suite de l'acquisition d'un logiciel professionnel. D'ici la fin de cette année, l'OIT mettra à jour le registre des membres qui sera ensuite publié et diffusé.

3.2 EDUFOREST - Le réseau d'enseignement forestier

68. Le délégué de la France, M. C. Salvignol, a présenté les activités du réseau d'enseignement forestier (EDUFOREST). Au séminaire organisé par le Comité mixte à La Bastide des Jourdain en avril 1998, il a été convenu de mettre en place un réseau qui fournirait des renseignements à jour à toute personne s'intéressant à la formation et à l'enseignement forestiers et faciliterait les échanges de renseignements entre instituts de formation. Pour mettre en place le réseau, un projet Leonardo appuyé par l'Union européenne a été réalisé en partenariat avec sept pays européens, à savoir, la Bulgarie, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Écosse et la République tchèque. Deux ans plus tard, le site Internet EDUFOREST était opérationnel. Cinquante-deux membres de 15 pays différents sont aujourd'hui inscrits auprès du réseau. On espère que le réseau renforcera la coopération entre centres de formation et mettra à profit cette coopération pour créer des synergies de manière à améliorer l'efficacité et l'efficacé et à réduire les coûts de la formation. Cette activité est un bon exemple qui montre qu'une recommandation émanant d'un séminaire peut déboucher sur un résultat tangible.

69. M. Salvignol a suggéré d'organiser une réunion entre centres de formation sur la coopération internationale dans le domaine de la formation. Il a indiqué que la France serait éventuellement prête à parrainer une telle activité. Le Comité a exprimé sa gratitude à M. Salvignol et à son équipe pour les bons résultats de leur travail et est convenu de continuer

à parrainer le réseau. Afin d'accroître le nombre d'établissements de formation membres, les points de contact du réseau devraient être invités à diffuser le message dans leurs pays respectifs.

3.3 Participation et partenariats en foresterie (équipe de spécialistes)

70. Le chef d'équipe, M. M. Wenner (Royaume-Uni), a mis le Comité au courant du travail effectué par l'équipe. L'équipe était chargée, principalement, de clarifier la notion de participation et de définir les champs d'action éventuels et un schéma pour le développement d'une gestion forestière participative, de la sensibilisation à la forêt et de l'utilisation des produits et services forestiers par le public. L'équipe a achevé ses travaux sur la première partie de son mandat et s'acquittera d'ici le début de l'année prochaine du deuxième volet - sensibilisation du public. M. Wenner a demandé une prolongation du mandat actuel et souligné que toute décision de prolonger le mandat de l'équipe devrait tenir compte de la nécessité de financer un poste de coordonnateur. Le coordonnateur jouerait un rôle crucial en assurant l'exécution d'un travail de haute qualité dans un délai raisonnable. Le financement des futures équipes de spécialistes du Comité mixte devait faire l'objet d'une autorisation préalable.

71. Le Président a félicité l'équipe et suggéré que le Comité prolonge son mandat jusqu'à la prochaine réunion du Comité de direction pour que l'équipe puisse achever ses travaux dans le cadre du mandat actuel. M^{me} Bergquist (Suède) s'est également félicitée des résultats du travail de l'équipe. La Suède hésitait à approuver un nouvel élargissement du mandat sans que la question du financement ait été préalablement réglée, mais elle était prête à prolonger le mandat actuel. L'intervenante doutait de la nécessité d'avoir un coordonnateur en plus du chef d'équipe et elle a souligné que le Comité devrait décider si l'emploi d'un coordonnateur dans une équipe de spécialistes constituerait un principe nouveau, et qu'il faudrait aussi examiner les incidences financières. M. J. Kalb (Pays-Bas) a approuvé l'action de l'équipe et souligné qu'elle apportait une précieuse contribution au prochain séminaire prévu aux Pays-Bas.

72. Le Comité a remercié l'équipe de son excellent travail et décidé de prolonger son mandat jusqu'à la prochaine session du Comité de direction, ce qui laisserait suffisamment de temps pour mener à bien le travail entrepris sur la sensibilisation du public. Il est en outre convenu qu'un financement devrait être autorisé avant que le mandat de l'équipe concernant les produits et les services destinés au public puisse être élargi. Le Comité a également demandé à l'équipe de prêter son concours pour la préparation du séminaire prévu aux Pays-Bas en 2004.

3.4 La place des femmes dans la foresterie (séminaire tenu à Viseu, Portugal, du 2 au 6 avril 2001)

73. M. J. Teixeira (Portugal) a rendu compte au Comité du séminaire sur la place des femmes dans la foresterie, tenu à Viseu, Portugal, en avril 2001. Le séminaire avait adopté des conclusions et des recommandations qui constituaient une intéressante contribution à la réalisation de l'égalité des chances dans la foresterie. Les documents du séminaire étaient publiés et pouvaient être obtenus en faisant la demande aux organisateurs.

74. M^{me} C. Cosgrove-Sacks (ONU-CEE) s'est félicitée de la bonne organisation du séminaire. Elle a souligné l'importance du suivi des recommandations formulées au séminaire. M^{me} A. Bergquist (Suède) a indiqué à la réunion qu'il avait déjà été donné suite à une importante recommandation adressée au Comité mixte. SIDA, l'organisme d'assistance suédois, avait

accepté de parrainer un expert associé qui serait affecté à l'OIT à Genève. L'expert serait principalement chargé d'effectuer des études de cas sur des aspects spécifiques de la participation des femmes dans le secteur de la foresterie.

3.5 La foresterie à la rencontre du public (séminaire tenu à Rütthubelbad, Suisse, du 8 au 11 octobre 2001)

75. M. B. Buechel (Suisse) a présenté les résultats du séminaire sur le thème «La foresterie à la rencontre du public», tenu à Rütthubelbad, Suisse, en octobre 2001. Le séminaire faisait suite à un appel de la troisième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe qui avait recommandé d'améliorer la communication et d'établir des partenariats avec des groupes extérieurs au secteur forestier. Environ 120 experts de 21 pays, spécialistes de la foresterie, de l'éducation et de la communication, avaient participé à la réunion. Le séminaire avait défini trois approches complémentaires pour améliorer la communication: relations publiques, éducation environnementale dans le contexte de la forêt et participation du public. Le Comité a adressé ses félicitations aux organisateurs pour la réussite du séminaire et a demandé que les points de contact diffusent les résultats et fassent des propositions pour en assurer le suivi.

3.6 Partenariats en foresterie (Séminaire à Flanders, Belgique, 3-6 juin 2002)

76. Le séminaire avait été une réussite et avait formulé une large gamme de recommandations visant à promouvoir l'établissement de partenariats. Le délégué du groupe de liaison de Vienne de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a indiqué que les recommandations du séminaire avaient été examinées en juin lors de la dernière réunion d'experts et serait l'un des éléments pris en considération pour la préparation de la prochaine réunion d'octobre. Le délégué de la France, M. C. Salvignol, a préconisé davantage de souplesse en ce qui concerne la durée des séminaires. Par exemple, le séminaire organisé en Belgique avait achevé ses travaux un jour avant la date prévue. L'intervenant a souligné qu'il devrait être possible d'organiser des séminaires plus courts, selon le nombre de participants.

3.7 Connaissances traditionnelles sur la forêt

77. Le délégué de la Suède a rappelé que son pays souhaitait que ce sujet soit maintenu sur la liste d'activités futures possibles. Le Comité a décidé de réexaminer cette activité à la prochaine session du Comité de direction.

3.8 Autres sujets possibles pour les travaux futurs

78. M. P. Blombäck (OIT) a présenté des propositions concernant de nouveaux sujets qui pourraient être envisagés en vue de travaux futurs dans le secteur d'activité 3.

79. La réunion a pris note de l'importance croissante du **rôle des sous-traitants en foresterie** et reconnu la nécessité d'une action au sein du Comité. Il existait déjà des solutions intéressantes, par exemple l'effort entrepris en Basse-Saxe pour améliorer la qualification des conducteurs de machine (Allemagne) et le système FASTCo déjà en place pour le contrôle des connaissances et la délivrance de certificats (Royaume-Uni), qui méritait d'être plus largement connue et appliquée. Le Comité devrait étudier d'autres possibilités d'améliorer la situation des

sous-traitants dans le secteur de la foresterie, par exemple en ce qui concerne les conditions de travail, la formation (à un niveau uniforme en Europe), les qualifications, etc.

80. Le délégué de la Suisse a appuyé l'idée d'organiser un séminaire sur **la sécurité et la santé**; il a fait observer qu'un tel séminaire devrait également s'adresser aux personnels forestiers des forêts relevant des collectivités publiques. La Suisse, la France et la SUVA procéderont à des échanges de vues sur la question et présenteront une proposition. Un séminaire pourrait éventuellement se tenir en 2006 ou 2007. Le Comité est convenu de revenir sur cette question à la prochaine réunion du Comité de direction.

81. Le Comité a pris note de l'aggravation des difficultés dues à **la pénurie de main-d'œuvre et aux problèmes liés au recrutement de personnels compétents**, préoccupation qui avait été exprimée à plusieurs reprises au cours de la réunion et lors de séminaires récents. Le délégué du Réseau européen d'entrepreneurs forestiers a fait observer que la pénurie de main-d'œuvre touchait essentiellement les pays d'Europe occidentale et d'Europe du Nord. Dans beaucoup de pays d'Europe orientale le problème était plutôt le chômage. L'attention devrait donc se porter essentiellement sur les moyens de surmonter les déséquilibres de main-d'œuvre dans la foresterie. Le Comité a pris note de cette intervention et décidé d'envisager d'éventuelles mesures à la prochaine session du Comité de direction.

Adoption du programme de travail (point 8)

Examen stratégique du programme de travail intégré du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO

82. M^{me} A. Bergquist (Suède), Vice-Présidente du Comité du bois de la CEE-ONU, et M. J.M. Solano (Espagne), Président de la Commission européenne des forêts de la FAO, ont mis le Comité au courant du processus d'examen stratégique qui avait eu lieu depuis la dernière session du Comité en 2000. Ils ont rappelé les observations formulées par la réunion commune des bureaux organisée en mai 2002 pour examiner le secteur d'activité 4: Technologie, gestion et formation, qui s'était félicitée du travail accompli par le Comité mixte et de ses méthodes de travail, lesquelles mettaient efficacement à profit les ressources disponibles. Les bureaux avaient noté que les activités du Comité mixte étaient conformes au programme de travail et aux priorités des organes de tutelle, et avaient reconnu l'intérêt des contributions apportées, notamment à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Les bureaux avaient en outre noté que le faible rang de priorité accordé au secteur d'activité 4 dans l'examen stratégique était dû au processus d'établissement de l'ordre de priorité, et avaient décidé d'appuyer vigoureusement les travaux du Comité mixte.

83. Les bureaux avaient en outre demandé que le Comité mixte «envisage de modifier son nom pour refléter l'importance croissante que prenaient dans le cadre de ses activités les aspects sociaux de la foresterie; et de débattre de procédures permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations adoptées par les séminaires». Ils avaient noté que les recommandations risquaient d'être dévalorisées si elles ne faisaient pas l'objet d'un suivi ou si elles n'étaient pas appliquées. Ils avaient aussi noté que les futurs séminaires devraient se montrer plus réalistes en formulant leurs recommandations sans perdre de vue ce qui était réalisable, et aussi en limitant le nombre de ces recommandations.

84. En ce qui concerne le titre du Comité, le Comité est convenu de proposer à ses organes de tutelle le titre suivant: Comité mixte FAO/CEE/OIT de la foresterie durable; le Comité a décidé qu'à sa prochaine session le Comité de direction, à partir des propositions dont il serait saisi, adopterait une méthode efficace de suivi des recommandations issues des séminaires.

85. M^{me} C. Cosgrove-Sacks a réaffirmé l'attachement et le soutien de la CEE-ONU aux activités du Comité mixte. Le Comité mixte avait amélioré sa visibilité en entreprenant des activités sur les aspects sociaux de la foresterie. Le Comité mixte devait continuer de s'employer à améliorer sa visibilité et à faire mieux connaître son travail.

86. Le Comité mixte a adopté son programme de travail, sur la base du projet de programme, de l'examen des activités au titre des points 5 à 7, et d'un certain nombre de suggestions formulées au cours des débats en vue de nouvelles tâches. Le programme est reproduit dans les annexes I et II.

Questions diverses (point 9)

87. Le Comité a remercié chaleureusement l'Irlande de l'excellente organisation de la réunion et de la généreuse hospitalité offerte aux délégués.

88. Le Comité a approuvé la décision du Comité de direction d'apporter son appui à la deuxième Conférence sur le génie forestier qui sera organisée par SkogForsk, l'Institut suédois de recherche forestière, à Växjö, Suède, en mai 2003. La Conférence aura pour thème les technologies et la logistique de demain dans l'industrie forestière.

89. Le Comité a été informé de la réunion «Austro 2003, la haute technologie dans les exploitations forestières en terrain montagneux» qui se tiendra à Schlaegl, Autriche, du 5 au 9 octobre 2003. La réunion fera le point de l'état des connaissances en ce qui concerne les opérations de récolte en terrain accidenté.

Élection du bureau (point 10)

90. Le Comité mixte a élu son comité de direction qui exercera ses fonctions jusqu'à la fin de la vingt-cinquième session. La composition du Comité de direction et la répartition des responsabilités entre ses membres sont les suivantes:

	Nom	Responsabilités
Président:	M. H. Höfle (Allemagne)	Coordination générale
Ancien Président:	M. P. Efthymiou (Grèce)	Liaison avec l'Europe du Sud
Vice-Présidents:	M. D. McAree (Irlande)	Union européenne et Amérique du Nord; Rapport au Comité de direction au sujet du dialogue international sur les forêts

	M. M. Büchel (Suisse)	Liaison avec l'Europe centrale et l'Europe occidentale, relations publiques et activités de collecte de fonds
Coordonnateurs:	M. J. De Sousa Teixeira (Portugal)	Secteur d'activité 1, liaison avec le réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier
	M. J. Begus (Slovénie)	Secteur d'activité 2
	M. C. Salvignol (France)	Secteur d'activité 3
Coordonnateurs spéciaux:	M. E. Horvathné Sandor (Hongrie)	La place des femmes dans la foresterie; Liaison avec l'Europe centrale et orientale
	M. J. Ilavský (Slovaquie)	Liaison avec le Comité du bois, la Commission européenne des forêts, l'Europe centrale et orientale et l'IEF

Date et lieu de la prochaine session (point 11)

91. Le Comité mixte a décidé, à l'invitation des Pays-Bas, de tenir sa vingt-cinquième session en septembre 2004 en même temps que le séminaire sur les nouveaux rôles et modes de fonctionnement des services forestiers.

Adoption du rapport (point 12)

92. Le Comité a adopté son rapport en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

ANNEXE I

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES POUR LA PÉRIODE 2003-2006

Programme du secteur d'activité 1: Sylviculture et gestion forestière

(par exemple, utilisation de la forêt à des fins multiples, questions écologiques et économiques, commercialisation, systèmes d'information)

1.1 Prévention et maîtrise des incendies de forêt

Activités de l'équipe de spécialistes, y compris la publication deux fois par an des *Nouvelles internationales sur les incendies de forêt*; l'équipe organisera un séminaire en Turquie en 2003 et fera des recommandations sur l'harmonisation des statistiques sur les feux de forêt et des obligations en matière de communication de données à la CEE/FAO. Elle fera aussi rapport sur ses activités à la vingt-cinquième session du Comité mixte en 2004.

Durée: **jusqu'en 2004.**

1.2 Nouveaux rôles et modes de fonctionnement des services forestiers

Il est proposé d'organiser aux Pays-Bas, en 2004, un séminaire sur l'évolution des fonctions de services forestiers plus indépendants et sur le thème, qui lui est étroitement lié, du mode de financement de la fourniture de biens et services non marchands par les propriétaires de forêts publiques ou privées. Un projet de programme sera présenté à la vingt-quatrième session du Comité mixte, en 2003.

Durée: **jusqu'en 2004.**

1.3 Boisement

Un séminaire s'est tenu en Irlande du 15 au 19 septembre 2002. Les documents du séminaire seront publiés.

Durée: **jusqu'en 2002.**

1.4 Préparation aux catastrophes en foresterie

Une équipe sera chargée d'étudier la manière de modifier le *Manuel en cas de graves dégâts* pour tenir compte des enseignements tirés des tempêtes de 1999, en coopération avec le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA). Un séminaire pourrait être organisé en 2004 pour présenter, examiner et mettre à profit l'expérience des pays touchés.

Durée: **jusqu'en 2004.**

1.5 Systèmes d'information en foresterie

Une décision au sujet des activités futures, éventuellement de l'organisation d'un troisième séminaire sur cette question, sera prise en coopération avec l'UIIRF à la seizième session du Comité de direction en 2003.

Durée: **jusqu'en 2005.**

1.6 Foresterie proche de la nature

Un séminaire sur la foresterie proche de la nature, organisé en coopération avec l'UIIRF et l'IEF, aura lieu en Slovaquie en 2003.

Durée: **jusqu'en 2004.**

**Programme du secteur d'activité 2:
Technologies, récolte et transport du bois**
(par exemple, génie forestier, opérations écologiquement et économiquement rationnelles en sylviculture, récolte et transport du bois)

2.1 Routes forestières et transport du bois écologiquement rationnels

Cette question fera l'objet d'un séminaire, éventuellement en 2004 en Hongrie. Le programme sera présenté à la seizième session du Comité de direction, en 2003.

Durée: **jusqu'en 2004.**

2.2 Récolte du bois en zone de montagne

Les documents de l'atelier sur les nouvelles tendances de la récolte du bois au moyen de systèmes à câble, tenu en 2001 à Ossiach, Autriche, seront publiés. La FAO continuera d'examiner et de rassembler des renseignements sur l'évolution dans ce secteur. Une décision sur les activités futures sera prise en 2004 à la vingt-cinquième session du Comité mixte.

Durée: **jusqu'en 2006.**

2.3 Augmentation du volume de bois provenant principalement des forêts privées

Il est proposé d'organiser un séminaire sur cette question en 2004 ou 2005.

Durée: **jusqu'en 2005.**

2.4 Foresterie à des fins multiples dans les zones forestières protégées ou sensibles

L'Institut de Sotchi sur la foresterie en zone de montagne et l'écologie forestière et le Département de la coopération internationale du Ministère des ressources nationales de la Fédération de Russie organiseront un séminaire sur la foresterie à des fins multiples en 2004. Le programme sera présenté à la seizième session du Comité de direction en 2003.

Durée: **jusqu'en 2004.**

2.5 Améliorations de l'exploitation forestière dans les forêts paysannes

Le Gouvernement slovène accueillera un séminaire sur cette question à Logarska Salina, Slovénie, en 2003. Un projet de programme a été présenté à la vingt-quatrième session du Comité mixte.

Durée: **jusqu'en 2003.**

2.6 Mécanisation de l'exploitation des forêts en montagne

Il est proposé de constituer une équipe de spécialistes.

Durée: **à décider par le Comité de direction à sa seizième session en 2003.**

Programme du secteur d'activité 3:

Formation professionnelle et ergonomie appliquée

(par exemple, pour les travailleurs, cadres et directeurs, y compris l'ergonomie appliquée à la sécurité et à la santé au travail)

3.1 Réseau de la main-d'œuvre forestière

Activités du réseau de la main-d'œuvre forestière, publication de *FORWORKNET Update* par l'OIT, deux ou trois fois par an.

Durée: **activité permanente.**

3.2 EDUFOREST - le réseau de formation forestière

En prolongement du séminaire organisé en France en 1998, un réseau d'organismes européens de formation forestière sera mis en place conjointement par le Comité et le centre de formation de La Bastide en France. Les possibilités d'organiser une réunion sur la coopération internationale entre centres de formation seront étudiées.

Durée: **activité permanente.**

3.3 Participation du public et partenariats en foresterie

Une équipe de spécialistes sera chargée, sous la conduite de M. M. Wenner (Royaume-Uni), de préciser la notion de «participation» et d'étudier comment promouvoir une gestion forestière participative (participation du public), une action de sensibilisation à la forêt et l'utilisation des produits et services forestiers par le public. L'équipe prêtera son concours pour la préparation du séminaire prévu aux Pays-Bas en 2004 (voir 1.2 ci-dessus).

Durée: **jusqu'en 2003.**

3.4 Connaissances traditionnelles sur la forêt

Une proposition d'activité sera présentée à la seizième session du Comité de direction en 2003.

Durée: **jusqu'en 2005.**

3.5 Rôle des sous-traitants dans la foresterie

Une proposition d'activité sera présentée à la seizième session du Comité de direction en 2003.

Durée: **jusqu'en 2006.**

3.6 Sécurité et santé dans les opérations forestières

Une proposition d'activité à entreprendre en 2006 ou 2007 sera présentée à la seizième session du Comité de direction en 2003.

Durée: **jusqu'en 2007.**

3.7 Main-d'œuvre forestière

Une proposition d'activité sera présentée à la seizième session du Comité de direction en 2003.

Durée: **jusqu'en 2006.**

ANNEXE II

PRÉSENTATION SYNOPTIQUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

	2003	2004	2005	2006	2007
Sessions du Comité mixte (CM) et du Comité de direction (CD)	CD, 16 ^e session, Slovaquie	CM, 25 ^e session, Pays-Bas	CD, 17 ^e session	CM, 26 ^e session	CD, 18 ^e session

Secteur d'activité 1: Sylviculture et gestion forestière

1.1	Prévention et maîtrise des incendies de forêt	Séminaire en Turquie				
		Équipe de spécialistes				
		Activité permanente, IFFN (bulletin, deux fois par an)				
1.2	Nouveaux rôles et modes de fonctionnement des services forestiers		Séminaire aux Pays-Bas			
1.3	Boisement	(activité achevée) Les travaux du séminaire tenu en Irlande en 2002 seront publiés.				
1.4	Préparation aux catastrophes en foresterie	Révision du <i>Manuel</i>				Séminaire (à déterminer)
1.5	Systèmes d'information en foresterie	À déterminer				
1.6	Foresterie proche de la nature	Séminaire en Slovaquie				

Secteur d'activité 2: Technologie, récolte et transport du bois

		2003	2004	2005	2006	2007
2.1	Routes forestières et transport du bois écologiquement rationnels		Séminaire en Hongrie			
2.2	Récolte du bois en zone de montagne		À décider par le Comité mixte			
2.3	Augmentation du volume de bois provenant principalement des forêts privées		Séminaire (à déterminer)			
2.4	Foresterie à des fins multiples dans les zones protégées ou sensibles		Atelier à Sotchi (Fédération de Russie)			
2.5	Améliorations de l'exploitation forestière dans les forêts paysannes	Atelier en Slovénie				
2.6	Mécanisation de l'exploitation des forêts en montagne		À décider par le Comité mixte			

Secteur d'activité 3: Formation professionnelle et ergonomie appliquée

		2003	2004	2005	2006	2007
3.1	Réseau de la main-d'œuvre forestière	Activité permanente, publication de <i>FORWORKNET</i>				
3.2	EDUFOREST	Activité permanente, réseau de formation forestière				
3.3	Participation du public et partenariats en foresterie (équipe de spécialistes)	Activités de l'équipe de spécialistes				
3.4	Connaissances traditionnelles sur la forêt	À décider par le Comité de direction		Séminaire en Suède		
3.5	Rôle des sous-traitants en foresterie	À décider par le Comité de direction				
3.6	Sécurité et santé dans les opérations forestières	À décider par le Comité de direction			Séminaire en France et/ou en Suisse	
3.7	Main-d'œuvre forestière	À décider par le Comité de direction				